

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN*****NOMBRE DE MEMBRES***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	26

Séance du 26 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi vingt six à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Bruno FELICIANNE ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT, adjoints au maire.

M. Yvon COMBES; M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL; Mme Clara RIGAH ; Mme Sonia MERCADIER; Mme Karine GATIBELZA Mme Cindy ARNASSALON ; M. Patrick AJAS ; Mme; Annick ABELA ; Mme Nicole RAMASSAMY Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. Jean-Louis SAINSILY par Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET
Mme Anny GENIPA par M. Rodrigue MOULIN
Mme Christiane TREIL- ALBON par Mme Manuela PETRO-METONY
Mme Patricia VINGADASSALON par M Lucien BEAUZOR

Absents : Mme Sylviane FONDS ; M. Didier MARICEL ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS; Mme Edwige BERMATOL

DELIBERATION N°2023/01/05**ADHESION A L'AGENCE CARIBEENNE POUR LA CYBERSECURITE**

L'Agence Caribéenne pour la Cybersécurité a pour vocation de rassembler les différents acteurs de la sécurité de l'information de tous les départements d'Outre-Mer et de favoriser les échanges d'idées mais aussi d'apporter des réponses aux problématiques liées à la cybersécurité dans nos territoires. Elle est engagée dans des processus de dématérialisation accélérés par la crise sanitaire car nos sociétés ultramarines ne sauront poursuivre cette transformation sans établir un environnement de confiance compte tenu de l'essor de menaces multiples, permanentes, diffuses et toujours plus agressives visant des structures privées comme publiques, petites comme grandes.

Elle sera un Observatoire de la menace :

- Suivi et mesure de la maturité cyber des acteurs des territoires (TFA)

Elle aura pour but de répondre aux Incidents :

- Développement du centre de réponse à incident des Caraïbes (CERT/CSIRT)
- Alerte des acteurs locaux en cas d'attaque intégrant des recommandations élémentaires
- Alerte ciblée des membres de l'ACCYB en cas d'attaque intégrant des recommandations avancées

Elle pratiquera l'Acculturation :

- Sensibilisation des directions générales (acteurs privés et publics) des membres de l'Agence
- Bulletins d'information stratégique sur la « sécurité économique et numérique »

Elle formera une liaison entre Souveraineté et Résilience

- Développement de l'offre de service et de la résilience des interconnexions territoriales et inter-régionales (IXP)
- Suivi et gestion des Opérateurs Territoriaux de services Majeurs (OTM)
- Suivi de l'annuaire des professionnels cyber de proximité
- Développement et suivi du label de confiance numérique

Il s'agit pour la Ville de Lamentin à travers cette adhésion de pouvoir siéger au conseil d'administration de cet organisme légitimement par le biais d'un référent qui aura le droit de vote et qui regroupera tous les décideurs informatiques de toutes les structures publiques ou privées. Le but pour la collectivité est d'avoir une structure vers laquelle on pourra se tourner pour avoir un appui solide pour lutter efficacement contre les attaques numériques de tous genres de plus en plus fréquents sur notre territoire.

Éléments financiers :

La cotisation pour les organismes comptant entre 10 000 et 40 000 Habitants est de 2 000€/an

Le maire propose au conseil municipal d'adhérer à cette Agence Caribéenne pour la Cybersécurité et le règlement du montant de la cotisation annuelle qui s'élève à 2 000€.

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le principe de l'adhésion de la commune de Lamentin à l'Agence Caribéenne pour la Cybersécurité

ARTICLE 2 : D'autoriser le Maire à siéger ou à nommer un référent au conseil d'administration de l'Agence Caribéenne pour la Cybersécurité et à régler le montant de la cotisation annuelle qui s'élève à 2 000€.

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,


Jocelyn SAPOTILLE